# CONTRAT POUR LE COURS DE VACANCES DE L'UNIL, CONCERNE LA MISE EN LIGNE DU LOGICIEL DE MISE EN COULEURS

# Adriano Florez, Stephan Seewer Ci-après dénommés « LE PRESTATAIRE» D'UNE PART, ET: Le Cours de Vacances de l'UNIL (CDV) Bâtiment Anthropole CH-1015 Lausanne son directeur Yves Erard Ci-après dénommé « LE CLIENT » D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

# **PREAMBULE:**

Le site internet fait suite à une première phase de développement d'un logiciel de mise en couleurs (projet *Lecture en couleurs*). Le respect du principe, un phonème-une couleur, a permis d'ajouter l'information phonologique (segmentation de mots en phonèmes par l'entremise de couleurs) sur leur forme écrite.

Après avoir expérimenté la faisabilité informatique du projet, première phase qui a permis de produire un logiciel déjà utilisé par le CDV, cette deuxième et nouvelle phase vise à mettre en ligne l'outil informatique, afin de le rendre disponible au plus grand nombre.

Par ailleurs, une séance - proposée par Yves Erard et avec les graphistes Eva Ascoli et Lorenz Nussbaumer, collaborateurs dans l'élaboration du site - a permis de définir précisément le contenu du site Internet, en particulier les informations à ajouter, afin de faire comprendre aux utilisateurs les buts de l'outil informatique développé, ainsi que la manière de mettre en forme ces informations sur le site. Le choix s'est porté sur des animations, qui illustreraient à la fois le principe couleur-son et l'utilité de la mise en couleurs pour les publics-cibles : apprenants non francophones en français langue étrangère (FLE), enfants en apprentissage de la lecture et enfants dyslexiques. La partie animation fera l'objet d'un contrat séparé.

Le présent contrat s'inscrit dans la continuité du projet antérieur déjà fructueux. Il vise à définir l'objet proprement dit (le site) et ses conditions générales d'utilisation.

\*

# **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent contrat a pour objet la création, l'hébergement et l'entretien du site internet dans sa version dédiée au CDV. En effet, d'autres pages du site seront dédiées à une version pour les enfants dyslexiques (ou pour d'autres utilisateurs susceptibles d'utiliser le même site internet).

Le client est familiarisé avec le fonctionnement du logiciel, qu'il retrouvera sur le site.

# ARTICLE 2 – PRESTATIONS REMUNEREES FORFAITAIREMENT

Les parties entendent que le prestataire réalisera les prestations suivantes :

- un site avec un hébergement externe assuré par le prestataire durant 1 an et réalisé d'ici au 31 décembre 2012.
- une interface pour faire les requêtes de mots
- une interface pour faire les requêtes supérieures au mot (phrases, textes)
- une page avec un tableau de présentation des couleurs avec des formes cliquables, afin d'entendre le sons de la couleur correspondante (pour faciliter l'apprentissage couleur-son)
- n pages d'explications complémentaires, d'aide, ou tout autre contenu jugé utile (toutes ces pages seront basées sur les modèles créés par les graphistes collaborant à la création du site)

# ARTICLE 3 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

# Les animations :

Suite à la discussion avec les graphistes, il a été décidé d'un commun accord de réaliser des animations, afin de faciliter la compréhension du principe couleur-son et d'illustrer les buts de l'utilisation de la mise en couleurs des mots pour les publics visés par le site.

Voici le canevas du site, tel qu'il a été décidé, lors de la séance de travail du mercredi 18 juillet 2012, en présence d'Yves Erard (directeur du CDV), Stephan Seewer et Adriano Florez (concepteurs), Eva Ascoli et Lorenz Nussbaumer (graphistes), les éléments en italique sont considérés comme prestations discutées séparément, en regard de l'offre initiale:

# 1. INTRODUCTION

Une animation informatique proposant la manipulation de plots de couleurs par un enfant (voix off), dont la succession formera un mot (ex : ch-a-p-eau : le premier plot de couleur pour le « ch », le 2ème pour le « a », etc.) composé de plots et de lettres en surimpression, afin de créer le lien entre lettres, couleurs et sons. Ce mot sera intégré au final dans une phrase.

# 2. AVANTAGES DE LA MISE EN COULEURS (AU NIVEAU DU MOT)

Cette partie sera composée d'exemples de mots en couleurs (mots problématiques en lecture) illustrant les avantages du site.

### 3. INTERFACE DE MISE EN COULEURS DES MOTS

Il s'agit d'une première fenêtre d'interface, telle que décrite dans le prototype, la seule différence résidant dans la limitation de la requête – uniquement des mots isolés.

# 4. AVANTAGES DE LA MISE EN COULEURS (AU NIVEAU DE LA PHRASE-TEXTE)

Cette partie sera composée d'exemples de phrases en couleurs (phrases problématiques) illustrant les avantages du site et débouchant sur un texte.

# 5. INTERFACE DE MISE EN COULEURS DES PHRASES

Il s'agit d'une deuxième fenêtre d'interface, basée sur un modèle créé ad hoc, avec la possibilité de faire des requêtes sur des segments de texte supérieurs aux mots (phrases, textes entiers, etc.). Cette interface devrait proposer un fenêtrage plein écran, afin de faciliter la lisibilité de portions de texte longues.

# 6. AIDE POUR LES CORRESPONDANCES COULEURS-SONS

Une fenêtre sous la forme d'un tableau présentant les couleurs utilisées pour représenter les phonèmes du français, ainsi que leur correspondances audio (fichiers audio écoutables par simple clic sur les plages de couleurs).

# 7. AUTRES PAGES DE TEXTE

Pages de textes toujours basées sur le modèle définis par les graphistes et contenus à définir selon les besoins.

# ARTICLE 4 – PRIX POUR LES PRESTATIONS FORFAITAIRES

Description	Nbre heures	Frs
Mise en place de la base de données (intégration et	70	3500
amélioration des données de Morphalou par corrections et		
ajouts de nos propres données - Migros, homographes, etc.)		
Installation du serveur et BD	5	250
Développement du site	30	1500
Administration (rédaction contrat, etc.)	5	250
Sous-total (sans TVA)	110	5500
Hébergement (coût pour 18 mois)		250
Total (sans TVA)		5750

# ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Les parties entendent que le client est astreint aux obligations suivantes :

- fournir les équivalences phonèmes-couleurs-sons (phonèmes en SAMPA, couleurs en HTML et sons en WAV non compressé ou en MP3), afin de pouvoir créer le tableau de présentation, ou tout autre document qui remplira cette fonction d'aide à l'utilisateur
- les modèles de page créés par les graphistes (en HTML) ainsi que la navigation
- fournir les autres documents ou informations jugées utiles (toujours en format HTML, afin d'en faciliter l'intégration)

- fournir les logos du CDV et de tout autre organisme qu'il désire voir apparaître sur son site
- accepter que les noms ou logos du prestataire apparaissent sur toutes les pages du site dans un endroit prévu à cet effet
- accepter que les noms ou logos de ceux dont le prestataire fait crédit (ex: ATILF pour Morphalou) apparaissent sur le site dans un endroit prévu à cet effet

# ARTICLE 6 – DUREE ET RESILIATION

Sauf précision, les frais inhérents à l'hébergement du site sont reconduits par expresse reconduction par période de douze mois.

Dans le cas où le licencié ne souhaiterait plus bénéficier du site, il devra en avertir le prestataire douze mois avant la date d'expiration de la période en cours.

A partir du moment où le titulaire résilie le contrat, ce dernier demeure libre d'utiliser le programme dans la dernière version installée au moment de la résiliation.

Il n'est plus autorisé à procéder aux mises à jour ou aux mises à niveau.

# ARTICLE 7 – PROPRIETE ET SOUS-TRAITANCE

Le prestataire conservera la propriété de tous les développements informatiques ou autres dont il sera l'auteur

Il pourra seul prétendre au savoir faire développé lors de ses prestations.

Le prestataire se réserve le droit de sous – traiter tout ou partie des prestations, objet du présent contrat, à tout tiers ayant reçu son agrément.

# ARTICLE 8 – SECRET ET CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels elle aurait pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

De même, le présent contrat, ses annexes et les conditions particulières qui y figurent sont réputées confidentiels et à ce titre, ne peuvent faire l'objet, ni d'une publication, ni d'une communication à des tiers, sauf autorisation expresse des deux parties.

# ARTICLE 9 – STIPULATIONS DIVERSES

Les conditions générales de maintenance seront interprétées et régies conformément au droit suisse.

Tous les litiges, difficultés, réclamations relatifs à l'interprétation et à l'exécution des conditions générales de maintenance seront soumis aux Tribunaux compétents.

Aucune modification, suppression ou addition au présent contrat ne pourra être apportée sans l'accord écrit des deux parties.

Fait à Lausanne

En deux exemplaires originaux pour chacune des parties sur ... pages et ... annexes